



Bois de Kerjean à Trébabu



photos 1 à 3 © Pascal Gautier

Autres habitats naturels du site	Propriétaires	Gestion communautaire
	 	<h2>Conversion des boisements</h2>

Futaie feuillue

En fond d'aber, sur les versants les plus protégés des conditions climatiques difficiles et notamment des embruns marins, le **Hêtre** parvient à s'installer. Cette essence forestière a besoin, pour prospérer, d'une forte humidité atmosphérique. Cet arbre pousse à l'ombre, on dit qu'il est sciaphile. Il possède un feuillage marcescent, à l'automne, les feuilles se dessèchent sur l'arbre et y restent une partie de l'hiver. Il est accompagné du Chêne pédonculé plus tolérant à l'air salin, et du Châtaignier. Ces arbres sont le refuge d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux, comme zone d'alimentation liée à la présence de chenilles et autres insectes, mais aussi comme support pour les nids. La **Sittelle torchepot** utilise d'anciennes loges de pics creusées dans ces grands arbres pour y installer son nid. Elle va tout d'abord réduire la taille du trou d'entrée en le plâtrant avec de la boue séchée et ensuite tapisser l'intérieur de la cavité avec des plumes, de l'herbe sèche, des copeaux de bois et des poils. D'autres oiseaux nichent dans ou sur les arbres, comme le Pic épeiche, le Pic vert, le pigeon ramier ainsi que le Geai des Chênes.

Cette opération consiste à transformer des boisements résineux ou des mélanges résineux/feuillus en boisements principalement composés d'essences feuillues tels que le Hêtre et le Chêne. L'objectif est de restaurer des forêts au plus proche des conditions naturelles que l'on retrouve en Bretagne, les résineux étant des essences introduites relativement récemment en Bretagne. Le reboisement en feuillus est réalisé, suite à l'abatage de ces résineux arrivés à maturité.



1 Bois / 2 Hêtre / 3 Sittelle torchepot / 4 Plantation

Les rives de l'Aber Ildut à Brélès



photos 1 à 3 © Pascal Gautier

Autres habitats naturels du site



Propriétaires



Gestion communautaire

Conservation de l'ormeaie

La particularité du site de la franchise à Brélès est de posséder des Ormes adultes alors que cette essence a régressé partout en France du fait de la maladie graphiose. L'objectif est donc de conserver ces arbres même si certains commencent à dépérir. La préservation des espaces naturels ne concerne pas seulement les espèces protégées et très rares, mais passe aussi par la conservation d'espèces appartenant à notre patrimoine local. L'entretien qui devra être effectué pourra notamment concerner la coupe d'arbres qui pourrait entrer en concurrence avec les jeunes plants d'orme et empêcher leur croissance.

Boisement des rives de l'aber

Les boisements sur les rives de l'aber sont relativement exposés au vent venant du large, interdisant aux espèces forestières sensibles à ces conditions d'y pousser. Les boisements sont principalement constitués de Chêne pédonculé, généralement de petite taille du fait des conditions climatiques difficiles et du peu de sol par endroits. Dans les petits vallons humides, le chêne est remplacé par le saule roux. Ces saulaies abritent notamment l'**Osmonde royale**. Cette grande fougère, aux feuilles pouvant atteindre jusqu'à deux mètres de long, est une espèce protégée en Finistère. Au printemps, elle renaît des bourgeons de sa tige souterraine et produit de nouvelles frondes (= feuilles) pour certaines stériles et d'autres fertiles. Parmi le cortège d'espèces animales vivant dans ces milieux, on trouve l'**Escargot de Quimper**. Ce gastéropode est présent seulement dans quelques régions de France et d'Espagne. En France, on le rencontre uniquement en Pays Basque et en Bretagne (Basse Bretagne principalement). Il possède des exigences strictes en termes de température et d'humidité, ni trop sec, ni trop froid, ni trop chaud. Cet escargot, comme nombre de ces congénères, a des moeurs essentiellement nocturnes.



1 Bois / 2 Osmonde royale / 3 Escargot de Quimper / 4 Orme champêtre